

Votre interlocuteur

M. Christophe BRUNET

Séréni Invest

06 44 85 82 42

gc.brunet31@gmail.com

A background image showing a hand pointing towards a financial chart with various data points and lines. The chart includes a candlestick pattern and a line graph. Some numerical values like '19,580' and '29,140.3' are visible on the chart.

DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Nom ou dénomination sociale : Séréni Invest

Adresse professionnelle ou siège social : 59 Allées Jean Jaurès 31000 Toulouse

SIREN: 893 901 348 000 19

NAF/APE : 6622Z

Ce document d'entrée en relation est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. BRUNET Christophe
Séréni Invest
59 ALLÉES JEAN JAURÈS
31000 Toulouse

Téléphone : **06 44 85 82 42**
Email : **gc.brunet31@gmail.com**

VOS INFORMATIONS D'IDENTITE

M.

INFORMATIONS

Vous pouvez compter sur mon expérience depuis 1985, mon écoute et ma réactivité.

Tout d'abord un point important : Nous vérifions ensemble, que les solutions que vous avez déjà mises en place sont toujours cohérentes avec vos attentes actuelles afin d'apporter des améliorations si nécessaire.

Ensuite mon devoir sera de valider avec vous l'adéquation de vos futurs choix d'investissements en fonction de vos projets, vos motivations ou de vos préoccupations tout en tenant compte du niveau de sécurité souhaité et de vos convictions sociales et environnementales.

En cas de besoin, je peux être votre « Fiscalithérapeute » pour diminuer votre pression fiscale ou successorale.

Ma méthodologie :

- Découverte de vos projets, motivations et besoins.
- Collecte des informations patrimoniales, fiscales et juridiques de votre foyer.
- Présentation de la solution et mise en place avec le suivi.

Cela peut se faire en un ou plusieurs rendez-vous en fonction de la complexité de l'étude et surtout à votre rythme.

Nos échanges peuvent se faire par téléphone, visio ou en présentiel. Je peux me déplacer à votre domicile ou sur votre lieu de travail.

Je dispose de locaux pour vous recevoir sur Toulouse et les principales villes.

Une large gamme de solutions vous est proposée et je peux la compléter pour répondre à vos demandes spécifiques.

Au plaisir,

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21002552

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir : des conseils en investissement de manière non indépendante enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Démarcheur bancaire ou financier : (si vous démarchez pour une autre entité) indiquer l'identité du ou des mandants pour lesquels l'activité de démarchage est exercée.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

N° ORIAS : N°21002552

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE)**

Numéros de polices : **MRCSFGP202312FR00000000054750A00**

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	600 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CINEMAGE	Société de gestion	Partenariat	Commissions rétrocédées
ELEVAGE ET PATRIMOINE	Société de gestion	Partenariat	Commissions rétrocédées
FRANCE VALLEY	Société de gestion	Partenariat	Commissions rétrocédées
Histoire et Patrimoine	Société de vente immobilière	Partenariat	Commissions rétrocédées
REMAKE	Société de gestion	Partenariat	Commissions rétrocédées

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21002552

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie : Courtier niveau de conseil susceptible d'être fourni : A enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers- (ANACOFI-COURTAGE), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;
L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°21002552

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **Liberty Mutual Insurance Europe**
Numéros de polices : MRCSEGP202312FR00000000054750A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	2 500 000€	2 500 000€
Conseiller en gestion de patrimoine	250 000€	250 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
AFI ESCA	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
APICIL	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
APRIL	Courtage grossiste	Partenariat	Commissions rétrocédées
CORUM	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
INTENCIAL	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SELENCIA	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
VIE PLUS	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ∅ Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- ∅ Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

M. Rémi BOUCHEZ, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Surface financière du patrimoine	Prix du bilan toutes taxes comprises
< 1 M €	500 €
Entre 1 et 3 M €	1 000 €
Entre 3 et 5 M €	1 500 €
Entre 5 et 8 M €	2 000 €
Entre 8 et 10 M €	2 400 €
Entre 10 et 15 M€	3 600 €
Entre 15 et 20 M €	4 800 €
Entre 20 et 25 M €	6 000 €

Au-delà sur devis

Conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail d'instruments financiers restreint émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION / RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Séréni Invest 59 Allées Jean Jaurès 31000 Toulouse

Par tel/ fax : 06 44 85 82 42

Par mail : sereni.invest@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Christophe BRUNET pour le bon déroulement de nos missions de CGP/CIF/courtiers

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au conseiller en investissement financiers, collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, nos partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Séréni Invest Christophe BRUNET 59 Allées Jean Jaurès 31000 Toulouse sereni.invest@gmail.com**

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :